



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 2 décembre 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 52

Votants : 70 votants (dont 18  
procurations)

N°52

**OBJET :**

**DECHETS MENAGERS ET  
ASSIMILES**

**GROUPEMENT  
D'AUTORITES  
CONCEDANTES**

**CONTRAT DE  
CONCESSION  
POUR L'EXPLOITATION  
DE L'ISDND**

**AVENANT N°1**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture le :

10 DEC. 2021

Publiée ou notifiée le :

10 DEC. 2021

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOIX-BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Maryline MORGAND, Bernard AGUIAR (jusqu'à la délibération n°53), Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°53), Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Jacques TERRACOL, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Olivier ROYER, Franck GONZALES, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER, Pascal DEVOS, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Romain DEJEAN, Christophe DUMONT, Jean-Michel MEUNIER (à partir de la délibération 3B/), Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Yves-Jean BIGNON, Jean-Philippe SALAT (à partir de la délibération 3B/), Evelyne VOITELLIER (à partir de la délibération 3B/), Jean ALMAZAN, Pauline TIROT, Corinne IBARRA, Alexis BOUTRY, Linda PELISSIER, Claude MALHURET, Bernard KAJDAN, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

Mmes et MM. Joseph KUCHNA à Laure GUERRY, Michèle CHARASSE à Jean-Dominique BARRAUD, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Christine MAGNAUD à Romain DEJEAN, Philippe COLAS à Jean-Claude BRAT, Bertrand BAYLAUCQ à Jean-Sébastien LALOY, Marie CHATELAIS à Annie CORNE, Jean-François CHAUFFRIAS à Jean-Pierre RAYMOND, Jean-Marc BOUREL à Jacques TERRACOL, Sandrine MORIER-MIZOULE à Jean-Claude BRAT, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE, Pierre BONNET à Maryline MORGAND, Anne-Sophie RAVACHE à Bernard KAJDAN, Valérie LASSALLE à Yves-Jean BIGNON, Patrick BLETHON à Corinne IBARRA, Henri SARRE à Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°53), Christiane LEPRAT à Jean ALMAZAN, Sylvie DUBREUIL à Linda PELISSIER, Charlotte BENOIT à Claude MALHURET (à partir de la délibération n°54).

Absents représentés par leur suppléant :

MM. Thierry WIRTH par Patrick JANOWIEZ, François SZYPULA par Dominique SIGAUD.

Absents excusés :

Mmes et MM. Monique GIRAUD, Françoise DUBESSAY, Amélie PACAUD, Thierry LAPLACE, Alexandre GIRAUD, Véronique TRIBOULET, Jean-Pierre SIGAUD.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de Vichy Communauté,

**Vu** le Code de la Commande publique,

**Vu** la délibération n°78 du Conseil Communautaire du 8 juillet 2021 attribuant à la société SUEZ R&V Centre Est – Universaône domiciliée 18 rue Felix Mangini, 69009 LYON, le contrat de concession pour l'exploitation de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux, dite GAÏA, pour une durée de six ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021,

**Vu** le contrat de concession en date du 23 juillet 2021 attribué à la société SUEZ R&V Centre Est, pour une durée de six ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021,

**Vu** l'article 3.1 dudit contrat de concession indiquant que le Déléataire s'engage à créer une société, sous la forme d'une Société par Actions Simplifiée (SAS) qui aura pour unique objet social l'exécution du présent contrat et qui sera détenue à 100% par SUEZ RV Centre Est pendant toute la durée de la délégation de service public. La société dédiée se substituera à l'opérateur désigné attributaire (ou les sociétés membres du groupement d'entreprises désigné attributaire), dans l'ensemble des droits et obligations du Déléataire issu du présent contrat et de ses éventuels avenants, sans restriction ni réserve, dès la publication de ses actes constitutifs. Cette substitution sera actée par voie d'avenant.

**Vu** l'immatriculation n° 904 674 744 enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Cusset concernant la création de la Société par Actions Simplifiée GAÏA-AVENIR,

**Considérant** qu'il y a nécessité de substituer le titulaire du contrat par la société dédiée,

**Considérant** l'obligation juridique que cette substitution ait lieu par voie d'avenant,

**Propose** au Conseil Communautaire :

- de prendre acte la substitution du titulaire du contrat de concession concernant l'exploitation de l'ISDND de GAÏA, SUEZ RV Centre Est par la société dédiée GAÏA-AVENIR,

- D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer l'avenant 1 de transfert ci-annexé et tous documents nécessaires à sa bonne exécution.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Communautaire :

- approuve ces propositions,  
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait e délibéré à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy té,  
le 2 décembre 2021.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

A Vichy, le  
09/12/2021

Frédéric AGUILERA

Signé électroniquement par  
Frédéric AGUILERA  


## Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°52 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 DECEMBRE

Objet de l'acte : 2021 DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES GROUPEMENT D'AUTORITES  
CONCEDANTES CONTRAT DE CONCESSION POUR L'EXPLOITATION DE  
L'ISDND AVENANT N°1

.....  
Date de décision: 02/12/2021

Date de réception de l'accusé 10/12/2021

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 02DEC2021\_52

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20211202-02DEC2021\_52-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 52.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20211202-02DEC2021\_52-DE-1-  
1\_1.pdf )

Annexe : 52annexeISDND GAIA AVENANT 1.pdf ( 99\_DE-003-200071363-  
20211202-02DEC2021\_52-DE-1-1\_2.pdf )

Annexe de la délibération n.52